



Association des Plaisanciers Indépendants du port de la **Pointe Rouge**

Port de la Pointe Rouge (en face de la panne 13) 13008 – MARSEILLE
www.apipr.fr Téléphone : 06 82 39 24 33 contact@apipr.fr

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 10 Mars à 16 heures, les sociétaires de l'APIPR se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux du CNPRS, au Port de la Pointe Rouge, sur convocation de Monsieur Jean François CHIRIÉ, secrétaire de l'association, par lettre individuelle.

Il a été établie une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des sociétaires représentés.

Sur proposition du président le bureau de l'assemblée est constitué à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Monsieur Christian RAFFY, est désigné comme président de séance,

Messieurs Jean-Claude Dusserre, Jean Lugagne Delpon et Roger Alberto, sont appelés comme scrutateurs, Monsieur Jean-François CHIRIE est désigné comme secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les scrutateurs, que 123 sociétaires sur les 269 membres de l'association à jour de leurs cotisations sont présents ou représentés. Ces sociétaires représentent 684 voix sur un total de 1332.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu moral de l'exercice du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 et perspectives 2018
- Compte rendu d'activités en 2017 par les responsables concernés.
- Compte rendu financier - Quitus du bureau
- Budget prévisionnel 1er Janvier 2018-31 Décembre 2018
- Maintien de la cotisation à 30€
- Redevance portuaire 2018 (Tarifs)
- Informations :
 - Rappel sur procédures de demande d'agrandissement, de changement de navire et de vente
 - Information sur le projet de cotisation à la SNSM
- Renouvellement partiel du conseil d'administration : 4 postes, article 10.3 des statuts.

4 postes sont à pourvoir : sont sortants (art10.3 des statuts) et se représentent :

MM Roger Alberto, Jean François Chirié, Philippe Ordines, Christian Raffy.



Le président ouvre la séance à 16 heures 30 souhaitant la bienvenue à tous les participants et passe ensuite à l'ordre du jour.

1- Compte rendu moral de l'exercice 1^{er} Janvier 2017 – 31 Décembre 2017 et perspectives 2018

Monsieur Raffy présente le compte rendu moral et d'activité concernant cet exercice. Il répond aux questions posées par certains membres de l'assemblée.

2- Compte rendu d'activités en 2017 par les responsables concernés

M Jean Claude Dusserre pour la voile, M Alberto pour la pêche, font un exposé de ce qui a été réalisé et répondent aux questions des membres de l'assemblée

3- Compte rendu financier année 2017–Quitus du bureau

M Lugagne Delpon, trésorier de l'association expose les comptes de cet exercice

Après réponses aux questions, le président Raffy demande à l'assemblée de voter l'approbation des comptes et ensuite le Quitus du Bureau.

L'assemblée vote l'approbation des comptes et le quitus à l'unanimité.

4- Budget Prévisionnel 2018

M Lugagne Delpon, expose le projet de budget pour l'année 2017. Il précise que ce budget a été fondé sur le maintien d'une cotisation à 30,00 €. Cette cotisation permet le fonctionnement de notre association

L'assemblée vote le budget prévisionnel à l'unanimité.

5-Maintien de la cotisation de fonctionnement à 30€

L'assemblée vote le maintien de la cotisation à 30€ à l'unanimité

6-Redevance portuaire

Monsieur Raffy expose à l'assemblée les discussions avec l'autorité administrative qui ont eu lieu avant la décision de la Métropole sur les tarifs portuaires 2018.

5-Informations

Monsieur Raffy expose à l'assemblée et réponds aux questions, sur l'ensemble des sujets suivants :

-Rappel des procédures concertants les agrandissements, le changement et la vente de navires

-La cotisation à la SNSM telle que votée par le Conseil d'administration

-Les réflexions sur d'éventuels soutiens à de futurs athlètes engagés dans des compétitions de haut niveau

-La réglementation sr la pêche au thon rouge en Méditerranée.

8- Renouvellement partiel du conseil d'administration, en fonction des statuts.



M Christian Raffy informe l'assemblée qu'il y a quatre postes à pourvoir. Sont sortants et se représentent : MM Roger Alberto, Jean François Chirié, Philippe Ordines, Christian Raffy.

Postérieurement à l'envoi de la convocation à cette AG, le Conseil d'Administration a reçu la démission de M Marc Lepage.

M Jean Gabriel Fernandez s'est porté candidat.

Avant de passer au vote, M Christian Raffy remercie M Marc Lepage pour le travail qu'il a accompli.

Ces candidats se présentent/représentent pour un mandat de trois ans.

Après présentation de chacun des candidats, l'assemblée procède aux votes :

| | |
|--------------------------|-----------------------|
| M Roger Alberto | est élu à l'unanimité |
| M Jean François Chirié | est élu à l'unanimité |
| M Jean Gabriel Fernandez | est élu à l'unanimité |
| M Philippe Ordines | est élu à l'unanimité |
| M Christian Raffy | est élu à l'unanimité |

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clos l'assemblée à 18 heures 05.

Le présent procès-verbal, établi par le secrétaire, a été signé par lui et le président de l'association.

Le secrétaire,

Jean François CHIRIÉ

Le Président,

Christian RAFFY

